

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du lundi 30 mars 2026

Nbre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Représentés : 0
Votants : 10

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Malroy, dûment convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Hervé GAUDÉ, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. Hervé GAUDÉ, Jenny FABBRI, Alain SALOMON, Cathy Yvette CAULIEZ, Lorène CHARROIN, Fernande DE SOUSA, Serge GODARD, Henri POINSIGNON, Monique RAUCOULES, Baptiste REMY

Excusés :

Absents : Aloyse CAISSUTTI

Conseillers ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Alain SALOMON

DE_2026_015 : Désignation des représentants de la commune de Malroy à l'assemblée spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Malroy au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1. DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire : **M. Hervé GAUDÉ, Maire.**
- 2. DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant : **M. Alain SALOMON, 2ème adjoint au Maire.**
- 3. PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- 4. AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Pour copie certifiée conforme au registre

A Malroy, le 30 mars 2026

Le Secrétaire de Séance,
Alain SALOMON



Le Maire,
Hervé GAUDÉ



Date de transmission de l'acte: 01/04/2026
Date de réception de l'AR: 01/04/2026

057-215704388-DE_2026_015-DE
A G E D I